

VILLE D'APT

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Résidence Saint-Michel

La journée du jeudi 6 novembre a vu la fin de l'évacuation des immeubles Rosiers 1 et 3 et d'une partie de l'immeuble Glaïeuls 3. Une cellule de relogement et une cellule de soutien psychologique accompagnent les familles.

Fin des évacuations

A la suite des arrêtés de mise en péril et d'évacuation des immeubles Rosiers 1 et 3 et d'une partie de l'immeuble Glaïeuls 3, trente-deux foyers étaient touchés par ces mesures dont le délai était fixé au jeudi 6 novembre à 16h00.

Alors que les derniers foyers concernés quittaient leur logement, des habitants s'étaient réunis pour manifester leur mécontentement, leur inquiétude et leur tristesse.

A la suite des évacuations, un constat a été dressé, les immeubles ont été sécurisés et leurs ouvertures condamnées pour éviter les risques d'intrusion.

Pour Véronique Arnaud-Deloy : « *C'est un moment très dur pour ces Aptésiens. Une véritable épreuve. Il est essentiel d'aider les familles à retrouver un peu de sérénité.* » Sur l'ensemble des foyers évacués, 14 ont trouvé une solution par eux-mêmes (familles, amis...) et 18 ont été accompagnés par la mairie vers des solutions d'urgence. Plusieurs équipes d'agents municipaux s'étaient mobilisées pour faciliter les déménagements et les installations dans les lieux d'hébergement. Tenant compte des nouvelles adresses des enfants scolarisés, un agent municipal a créé en moins de 24 heures un service de navette scolaire pour les conduire à leur école.

De l'hébergement d'urgence au logement pérenne

Une cellule relogement a été créée pour accompagner les foyers installés dans des hébergements d'urgence. Cette cellule réunit des agents de la mairie, du CCAS, des acteurs du logement (social et privé) et les gestionnaires de la procédure MOUS (*).

Son objectif est de guider les familles vers un logement durable. Elle étudie la composition des foyers, analyse les besoins et fournit les renseignements utiles à la constitution des dossiers de relogement. Le travail de cette cellule s'adapte au calendrier

des situations individuelles. En effet, certains hébergements d'urgence s'achèvent au mois de novembre et d'autres dans trois mois.

Pour le maire : « *Le retour à une forme de normalité passe par un relogement pérenne. Nous mettons tout en œuvre pour chaque famille retrouve un foyer avant Noël. J'espère que nous tiendrons ce délai avec l'aide des services impliqués et des familles.* »

Soutien psychologique

Une cellule de soutien psychologique animée par la Croix Rouge est active depuis la semaine dernière. Ses membres ont rendu visite aux foyers évacués et se rendent aussi auprès des autres foyers affectés sur le plan émotionnel et psychologique par le départ de voisins et d'amis de longue date.

Toute personne qui le souhaite peut solliciter la visite de la cellule de soutien psychologique à travers un mail à l'adresse dédiée aux habitants de Saint-Michel ou en transmettant ses coordonnées au standard de la mairie.

Situation au 9 novembre 2025

Immeubles mis en sécurité et évacués

- Rosiers 1, 2, 3, (2025)
- Hortensias (2022)
- Une partie des Glaïeuls 3 (2025)

Mise à jour des chiffres (Rosiers 1 et 3, une partie des Glaïeuls 3)

- Nombre total d'appartements : 42
- Nombre d'appartements occupés : 32
- Nombre de foyers accompagnés par la mairie : $20 - 2 = 18$ (**)
- Nombre de foyers ayant trouvé une solution par eux-mêmes : $12 + 2 = 14$ (**)

Point contact pour les habitants de Saint-Michel

Info-saint-michel@apt.fr

Apt, le 9 novembre 2025

Notes :

(*) Procédure MOUS - Maîtrise d'œuvre urbaine et sociale.

Cette prestation d'ingénierie vise à anticiper la survenue de situations d'urgence comme l'évacuation de l'immeuble Les Hortensias en novembre 2022. Depuis le mois de mai dernier, les prestataires de la MOUS sont sur le terrain pour rencontrer les habitants, recueillir des informations socio-économiques, identifier les besoins et attentes, planifier des solutions et, si une mise en sécurité s'avérait nécessaire à court, moyen ou long terme, réaliser ces relogements. La procédure MOUS est le second volet de la procédure d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) qui est centrée sur le diagnostic des bâtiments et leur évolution.

(**) La différence avec les résultats présentés dans le communiqué du 4 novembre s'explique par le nombre de 2 foyers supplémentaires ayant trouvé une solution par eux-mêmes.